

marais vasières estuaires

par D. ROUVE

Photo British Travel and Holidays Association



Après une assiettée de moules marinières, voilà quelques filets de soles ou bien une belle part de turbot pour compléter le repas. Cette évocation gastronomique peut aussi être appréciée du point de vue de l'économiste et à un tout autre niveau d'investigation : moules, soles et turbot font en effet partie des quatorze produits de la mer les plus importants quant au volume du chiffre d'affaire de la pêche côtière en France - 2,76 milliards de francs pour l'année 1980. Or la moitié de cette somme est imputable à des espèces qui dépendent directement, à un moment ou à un autre de leur vie, des vasières ou des estuaires. Les gens de mer, ceux qui font métier d'exploiter les richesses naturelles du littoral, sont nécessairement conscients de l'enjeu que représente une saine gestion de ce capital biologique. Dans cette perspective sera appréciée, à sa juste valeur, la prochaine publication par l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes, I.S.T.P.M., de plus de trois années de recherches concernant les nurseries du littoral atlantique. Ce mot de "nurserie", emprunté outre Manche, est suffisamment explicite pour que la protection de ces lieux devienne l'un des objectifs prioritaires de la politique d'exploitation des ressources vivantes de la frange maritime.

D'autres observations scientifiques, celles conduites par les ornithologues par exemple font valoir la nécessaire préservation des zones humides, milieux de vie des oiseaux d'eau. En se limitant au littoral, c'est de fait entre terre et mer que se dessinent les principales voies de migration de centaines de milliers d'oiseaux : bernache cravant, garrot oeil d'or, harle huppé, canard siffleur, canard pilet, et tant d'autres. La France accueille 500.000 des 5 millions de limicoles hivernant en Europe et en Afrique, soit 10 % du total. Ce pourcentage est variable selon les espèces. Il est de 7 % pour les huîtres pie, mais de 40 % pour les avocettes. C'est sous l'influence d'hommes passionnés par les oiseaux que se sont engagées, notamment depuis une vingtaine d'années, des négociations internationales en vue de la préservation des zones humides et de l'avifaune migratrice. Et s'ils utilisent des arguments différents, les chasseurs de gibier d'eau sont traditionnellement et fondamentalement des partenaires actifs, favorables à la préservation des zones humides.

La protection des marais et vasières concerne également le législateur et cela depuis fort longtemps. Mais si les herbues et vasières appartiennent à l'Etat depuis l'Edit de Moulins (1566), l'application des règles d'inviolabilité et d'imprescriptibilité a subi de telles altérations que la réglementation actuelle du domaine public maritime constitue un bel imbroglio, excellent sujet pour les juristes et les tribunaux !

En des temps plus anciens, d'autres arguments ont prévalu. C'est ainsi que si l'homme a été grand défricheur, il est aussi grand assécheur. Depuis le Moyen Age et par vagues successives suivant les fluctuations démographiques, la pression des maîtres laïques ou religieux, des dizaines de milliers d'hectares ont été soustraits à l'influence directe de l'océan. Endiguement, drainage, assèchement, poldérisation, des générations d'hommes et de femmes ont lutté pour prendre sur la mer des terres pâturables ou cultivables. Là est l'origine de la disparition de l'essentiel des zones humides littorales.

Plus récemment, le développement de l'urbanisation avec son cortège de nuisances accentue les dégradations. Ainsi à la dégradation physique, par endiguement ou par comblement, s'ajoute la pollution des eaux, l'un des principaux facteurs limitant l'extension des élevages de coquillages, le développement de certaines formes d'aquaculture nouvelle, voire même le maintien ici ou là de l'ostréiculture ou de la conchyliculture. Cette pollution des eaux est le fait de certains traitements sur les terres cultivées, de certaines industries, des eaux usées après usage domestique encore trop souvent rejetées sans assainissement aucun... d'où la nécessaire surveillance des eaux de baignade.

Le littoral atlantique français compte cependant des sites de réputation internationale comme les estuaires picards, les baies du Cotentin, la baie du Mont-Saint-Michel, la rade de Brest, le golfe du Morbihan, la Brière, le lac de Granlieu, la baie de Bourgneuf, la baie de l'Aiguillon, l'anse de Fauras, le bassin d'Arcachon. Une récente étude a montré que près de la moitié des 25 plus grands prés-salés et vasières de la façade atlantique française est située en Bretagne. Ceci confirme, une fois encore, la diversité des rivages marins de Bretagne, où les espaces prestigieux ne doivent pas faire oublier les nombreux autres marais côtiers, vasières et estuaires qui participent même de façon plus modeste, à l'attrait des paysages littoraux.

Travaux scientifiques édifiants, conventions internationales contraignantes, militantisme des associations de protection de la nature, pression de certains milieux sociaux ou choix politique délibéré, le devenir des zones humides littorales dépend également d'une meilleure connaissance de ces milieux et des activités humaines qui s'y trouvent liées. La sensibilisation, l'information et les échanges de vue entre partenaires concernés par la préservation de ces milieux naturels doivent être accentués. Le Ministère de l'Environnement contribue pour sa part par un engagement financier décidé en 1982. Dans un premier temps, au sein de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement ont été élaborés les trois outils d'information suivants :

" **Marais, Vasières, Estuaires** " : ce document de 64 pages, abondamment illustré et édité par Ouest-France, évoque pour l'essentiel le littoral breton. Les incursions hors des limites administratives de la région sont pourtant effectives et utiles par analogie ou comparaison pour

mieux appréhender telle ou telle particularité régionale. La préparation de ce document a entraîné les auteurs à de nombreux contacts avec les milieux universitaires, organismes professionnels, administratifs, associatifs. Le sujet est vaste et des lacunes subsistent comme par exemple "l'oubli" des conséquences des travaux d'extraction des sables marins.

"Le Grand voyage de Branta la bernache" : il s'agit d'un livret destiné aux enfants de 9 à 11 ans, illustré de gouaches originales. La migration des "culs blancs" comme les appellent les riverains du golfe du Morbihan, oiseaux inféodés aux zones humides littorales, peut ainsi constituer une introduction agréable et déjà enrichissante vers la découverte de ces milieux. Ce document a été élaboré avec la collaboration du Centre Régional de Documentation Pédagogique à Rennes. Il sera diffusé essentiellement dans les établissements d'enseignement où il suscitera certainement différentes initiatives pédagogiques.

" Marais, Vasières, Estuaires" : c'est le titre d'une exposition de 30 panneaux destinée à être itinérante en Bretagne. Avec les deux documents précités, elle pourra servir de prétexte à des actions d'information nées d'initiatives et de compétences locales : documentation complémentaire, rencontres, visites, conférences, débats, les sujets ne manqueront pas. Le service d'information du secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie a souhaité disposer de deux exemplaires supplémentaires de cette même exposition, en vue d'une diffusion nationale.

Depuis l'été 1983, la diffusion des deux documents et la mise en circulation des expositions précitées sont en cours. En Bretagne s'engage ainsi une campagne d'information qui doit contribuer à mieux faire connaître les marais, vasières et estuaires pour leurs intérêts esthétique, scientifique et économique.

D. ROUVE

Chargé de Mission D.R.A.E. - Bretagne



Baie des Roussies (17) - (Doc. Conservatoire du Littoral)

Caroline LAMBERT

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le littoral est un bien rare (la superficie cumulée des communes littorales représente 21 000 km, soit 2,8 % du territoire), qui est soumis à des pressions multiples : urbanisation, industrie, tourisme...

L'accroissement rapide de ces pressions dans la seconde moitié du XX^e siècle a conduit les pouvoirs publics à envisager, au-delà des traditionnelles servitudes législatives, réglementaires et contractuelles une politique d'acquisition des sols pour préserver quelques-uns des derniers espaces libres parmi les plus fragiles et menacés. Ainsi est né le Conservatoire du littoral.

7 700 km de côtes françaises (hexagone et Départements d'Outre-Mer) à protéger, cela dépasse les pouvoirs de l'Etat. Alors, il faut choisir : le Conservatoire s'est donc fixé, à l'horizon 1990, l'objectif de 50 000 ha d'espaces naturels à acquérir pour le compte de la Nation ; 25 000 ha font déjà partie de son patrimoine. Son choix se porte sur les sites fragiles, menacés d'urbanisation outrancière, ou de destruction irréversible par des vacanciers, des touristes ou des promoteurs peu soucieux de protéger ce dont ils jouissent.

Le Conservatoire se présente alors comme une sorte de conscience des pouvoirs publics. Il est chargé d'ouvrir le dialogue avec les Français usagers

des côtes, sur une question qui les concerne profondément. La seconde mission est sans doute la plus fondamentale : elle consiste à devenir le gardien de notre héritage, c'est-à-dire des côtes que nous laisserons à nos enfants et petits-enfants. Le Conservatoire, établissement public administratif, a donc reçu mission aux termes de la loi du 10 juillet 1975 de « mener dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 ha, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites et d'équilibre écologique et ce, après l'avis des conseillers municipaux intéressés ».

Le Conservatoire peut donc acquérir à

l'amiable (c'est ce qui se passe dans 95 % des cas), mais il peut aussi exercer un droit de préemption. Il peut même en cas de nécessité intervenir par voie d'expropriation. Les acquisitions du Conservatoire se font toutes dans le même but : la protection intégrale ; on ne peut ni construire, ni camper, ni circuler en voiture ou à moto sur les terrains acquis... Cela peut sembler sévère, mais c'est, à l'évidence, le seul moyen de protéger efficacement le littoral.

DES ACTIONS DU CONSERVATOIRE...

Ainsi, de très nombreux sites ont été sauvés : en Normandie, des points de vue tels que le Mont Canisy, près de